

v. d. gddr. 9
12 ft. 793

Aujourd'hui le xxiii^e Juillet Mre
Sieus Ben-nouante neuf par devant
moy Henry Van Hees Notaire & et les
témoin, cy bas nommez, est comparu
le Sieur Abraham Toibart de Lomme
Naturalisé Hollandois, lequel a son
: Stitue pour son Procureur général et
special St Charles le Lion Marchand
demeurant a Chatillon en Bazois,
fermier des terres et biens du Seigneur
de Lommeleding Capitaine d'un
Vaisseau de guerre au Service de cett'
Etat pour au nouvel en la place
dud. St Toibart de Lomme agir dans les
affaires de la Succession des biens de ses
pere et mere vacante depuis le deces
du Sieur Jean Toibart pere arceve le
jour de Pentecoste dernier, partager et
diviser avec ses freres et sa sœur
coheritiers avec luy en ladite Succession
tois et un chacun des biens meubles et
immeubles de laisset par leur dits pere
et mere, et si de besoin est en cas que
cela n'ait esté fait dans les formes
et par les voyes ordinaires de la Justice
faire seeler et Inventaires tels qu'il
conviendra, itam vaquer entendre audit
nom a toutes les affaires concernant
ladite Succession, les solliciter et
poursuivre par devant tels Juges et
Jurisdiction qu'il sera necessaire, payer
estre cevoir les debtes actives et passives
qui se trouvent dans la Succession
en un mot regler et disposer en general
et en particulier toutes les affaires, qui

se trouveront a cett' occasion autant
 qu'il le pourra au Ben et advantage
 du dit Constituant en particulier
 et au profit de la communauté, promet
 tant avouer, approuver et avoir pour
 agreable tout ce qui aura été fait
 réglé et accordé en son nom par le dit
 J^r. Charles le Lyon son Procureur, com-
 me si luy mesme l'avoit fait, réglé,
 et accordé, fait et passé a Utrecht
 au Bureau de moy Notaire juré susd^{iq}.
 né en presence de Mess^{rs}. Pierre Monck
 et Saloo Verhagen nos eleres tenues
 a cez regis.

De Lorme

L. B. Haag

J. V. Hildebrand Notaire